

Mots-clefs:

- Accueillir, écouter, informer, orienter
- Toute pathologie
- Aidant et aidé
- + 18 ans



VILLE DE NICE

Description :

A partir du 1^{er} février 2022

Dans les mairies annexes de la ville de Nice sur **RDV uniquement**.

Plateforme téléphonique pour les formalités administratives à votre service du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45 sans interruption : 04 97 13 25 95

Régie Stationnement payant sur voirie – 12 Gabriel Fauré – 06000 Nice

Téléphone 04 89 98 29 41 ou 29 42

Un formulaire sera à remplir et les documents **originaux + photocopies** seront à fournir :

- La carte *CMI-S ou CES*
- L'Attestation de l'organisme délivrant la carte *CMI-S ou CES*
- Le certificat d'immatriculation du véhicule auquel l'abonnement doit être rattaché
- La pièce d'identité originale du titulaire de la carte *CMI-S ou CES* en cours de validité.

En cas de mandataire (parent, ami)

- Une procuration
- Une pièce d'identité originale du mandataire en cours de validité.

Vous pouvez également prendre un ticket gratuit (valable 24h) saisi à l'horodateur :

- Ecran d'accueil, choisir 1
- Saisir la plaque d'immatriculation
- Sélectionner **TARIF PMR** pour l'obtention du ticket gratuit.

IMPORTANT : votre carte CMI-S ou CES sont à apposer au-devant de votre véhicule.

-
-
-
-

Lieu :

.

.

.

Date :

Le

Contact du dispositif

L'association :

.

Contact de l'association

.

.

..
www.nice.fr